



REVALORISATION PENSION ALIMENTAIRE

Par **mistigris0109**, le **04/08/2015** à **17:11**

Bonjour,rrrrnMon ami a un garçon qui va rentrer au collège cette année et sa mère demande à son père de payer les fournitures, les vêtements, ainsi que la cantine par la suite... Tout cela car elle ne travail pas et qu'elle n'a pas eu l'aide à la rentrée vu qu'elle est remariée et lui a trop touché en 2013. rnMon ami paye une pension qui est en adéquation avec la grille des barèmes des pensions alimentaire. Au vu de la situation, du fait qu'elle ne travaille pas(même situation qu'au divorce), remariée et à eu un autre enfant qui a 2 ans et déménagée à 50km de l'habitat d'origine, pourrait-elle obtenir plus en pension si elle ferait appel au juge? (Mon ami à le même salaire et plus de charge qu'au divorce).rnMerci de votre aide